



Mise en sécurité & restructuration **DUPUYTREN 1**

Chantier N°4
SOINS CRITIQUES

Maîtrise d'ouvrage

CHU de LIMOGES
2 avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES CEDEX

Assistant Maîtrise d'ouvrage

ARTELIA
Bâtiment D
6/8 Avenue des satellites. CS 70048
33187 LE HAILLAN CEDEX

Groupement Maîtrise d'œuvre

Architecte mandataire
MICHEL BEAUVAIS ASSOCIES
3, rue Charles Weiss
75015 Paris

Economie
LTA
6, rue Saint-Claude
75003 Paris

Bureau d'études techniques
WSP
Immeuble Le Quadrille
30 rue Edouard Nieuport
69008 – Lyon

Architecte local / Direction travaux
HOB0
9, avenue du Général de Gaulle
87000 Limoges

Ingénierie H.Q.E.
OASIIS
391, avenue de Jouques
ZI Les Paluds BP 71120
13400 Aubagne

CSSI Prévention
SICC
720, chemin de L'Estalot
33240 Saint-André-de-Cubzac

Ingénierie amiante
ANTEA
ZAC du Moulin
803, bld Duhamel du Monceau
CS 30602 – 45166 Olivet Cedex

Bureau d'études acoustiques
IdB
75, avenue Léon Blum
33600 Pessac

OPC
COPILOT
30, bd Paul Painlevé
19100 Brive-la-Gaillarde

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

MARS 2024

0609 ■ C.C.T.P. CE 5.9 – REVETEMENTS SOUPLES

SCR	DCE	0609	LTA	NT	ECO	ARC	TNV	B
Zone	Phase	Numéro	Emetteur	Nature	Entité	Spécialité	Niveau	Indice

SOMMAIRE

REVETEMENTS DE SOL SOUPLES	4
1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.1 OBJET DU PRESENT CORPS D'ETAT	4
1.2 DEFINITION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	4
1.3 EXIGENCES ET OBLIGATIONS TOUS CORPS D'ETAT	4
2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	5
2.1 DOCUMENTS GENERAUX	5
2.2 DOCUMENTS PARTICULIERS	5
2.3 CONTENU DU PRIX	5
2.4 RECEPTION DES SUPPORTS NEUFS	6
2.5 RECEPTION DES SUPPORTS EXISTANTS	6
3 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	7
3.1 GENERALITES	7
3.2 ASSISTANCE TECHNIQUE DES FABRICANTS & FORMATION DES POSEURS	8
3.3 Généralités sur les classements UPEC	8
3.3.1 Classements utilisés dans le présent document	8
3.3.2 Le classement « P »	8
3.3.3 Le classement « C »	8
4 DESCRIPTION DES OUVRAGES	10
4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES	10
4.1.1 Ragréage supports neufs	10
4.1.2 Ragréage supports existants	10
4.1.3 Primaire	11
4.2 REVETEMENT DE SOL PVC COMPACT U3P3 / U4P3	11
4.3 TRAITEMENT DES PIECES D'EAU	13
4.3.1 Principe - garantie décennale	13
4.3.2 Localisation	13
4.3.3 Système d'étanchéité	13
4.3.4 Sol	14
4.3.5 Parois verticales	15
4.3.6 Accessoires	16

4.4	REVETEMENT PVC SUR ESCALIERS INTERIEURS-----	16
4.4.1	Généralités -----	16
4.4.2	Mise en œuvre-----	18
4.4.3	Particularités escaliers encloisonnés-----	18
4.4.4	Localisation -----	18
4.5	SOL BRUT-----	18
4.5.1	Localisation -----	18
4.6	REVETEMENTS PVC MURAUX-----	19
4.6.1	Revêtement PVC SOUPLE -----	19
4.7	OUVRAGES DIVERS-----	19
4.7.1	Profilé couvre-joint de dilatation-----	19
4.7.2	Profils d'arrêt-----	20
4.7.3	Tapis gratte-pieds-----	20
5	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES - P.S.E. -----	21
5.1	PREAMBULE-----	21
5.2	P.S.E. n° 1 – 5.9 -----	21

REVETEMENTS DE SOL SOUPLES

1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

1.1 OBJET DU PRESENT CORPS D'ETAT

Le présent document a pour objet de préciser les caractéristiques de réalisation de l'ensemble des ouvrages de **REVETEMENTS DE SOL SOUPLES** concernant le programme référencé en page de garde.

Les travaux du présent corps d'état porteront sur la réalisation des ouvrages suivants :

- Revêtement de sol PVC avec classement UPEC suivant fiches programme
- Revêtement de sol et mural pour les salles d'eau
- Les revêtements muraux en PVC
- Revêtement des escaliers en PVC avec marches intégrées
- Les ouvrages divers

L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions du présent document, y compris tous travaux annexes et accessoires nécessaires à la parfaite finition des prestations.

1.2 DEFINITION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

La configuration des ouvrages résulte des plans, coupes et détails établis par les Architectes, le présent CCTP complétant ceux-ci pour ce qui concerne la nature des matériaux et leur mise en œuvre.

Les prescriptions de mise en œuvre sont définies au chapitre 3.

La définition, composition des ouvrages sont définies au chapitre 4.

La localisation des ouvrages se fait par des « codes » détaillés au chapitre 4 et reportés dans le tableau des finitions annexé au CCTC.

1.3 EXIGENCES ET OBLIGATIONS TOUS CORPS D'ETAT

Au présent projet sont applicables pour chaque corps d'état des exigences, des obligations ainsi que des informations sur des repérages.

Pour l'ensemble de ces réglementations, exigences et informations, les classements et objectifs à atteindre sont fixés dans le CCTC.

Ils sont les suivants :

- Le cadre général de l'opération
- Les exigences techniques particulières
- Les obligations générales communes
- La gestion des prestations communes
- Les annexes au CCTC

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 DOCUMENTS GENERAUX

L'Entrepreneur du présent corps d'état se référera aux prescriptions, stipulations, normes, règlements des documents officiels existants, applicables aux travaux, objet du présent corps d'état, ainsi qu'aux prescriptions et préconisations techniques de mise en œuvre des Fabricants de matériaux et matériels employés dans le cadre du projet, et plus particulièrement :

- D.T.U. 53.12 – Préparation du support et revêtements de sol souples et ses références normatives.
- Cahier du CSTB N° 671 - Livraison 78 : Qualité acoustique des revêtements de sol.
- Cahier n° 3782 : Notice sur le classement U.P.E.C. des locaux et des revêtements de sol minces.
- Cahier du CSTB N° 3634 : Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs.

L'énumération des textes n'est donnée qu'à titre d'information et elle n'est pas limitative, l'Entrepreneur devant se référer à tous les règlements, lois, etc. afférents à sa spécialité et également aux travaux qui lui sont imposés.

Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées dans les divers documents et le fait par l'Entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, pourra entraîner le refus par la Maîtrise d'Œuvre de l'ouvrage non conforme.

2.2 DOCUMENTS PARTICULIERS

Au présent projet sont applicables des textes réglementaires particuliers, ainsi que des exigences et obligations permettant l'obtention de Label et Certification.

Ils sont les suivants :

- Classement incendie
- Classement neige et vent
- Exigences thermiques
- Classement acoustique

Pour l'ensemble de ces réglementations et exigences, les classements et objectifs à atteindre sont fixés dans le CCTC.

2.3 CONTENU DU PRIX

Le présent article a pour objet de définir les prestations particulières du présent corps d'état que l'Entreprise devra dans le cadre de son prix global et forfaitaire et ce, en complément des données générales figurant dans le CCTC.

Elles sont les suivantes :

- La vérification des niveaux et aplombs
- Le nettoyage des supports avant la mise en œuvre de ses ouvrages
- Les sujétions d'appareillage, de couleur et de tracé
- Les coupes et découpes quelles qu'elles soient, les percements pour gâches, encastresments, fixations, etc.
- La protection des revêtements pendant et après pose
- Les nettoyages après exécution et l'enlèvement des taches
- Les raccords après le passage des autres corps d'état
- Et toutes prestations suivant article 3.1 du Cahier des Clauses Administratives Spéciales du DTU 53.12

Toutes sujétions et façons nécessaires même non explicitement mentionnées, mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

2.4 RECEPTION DES SUPPORTS NEUFS

Les supports livrés par le Maçon ne pourront être valablement contestés que préalablement au début d'exécution des travaux. Toutes réserves présentées postérieurement à cette origine seront toujours considérées comme n'ayant aucune valeur.

Les tolérances d'aplomb et de planimétrie des supports sont celles fixées par le DTU n° 26.2. pour les chapes à base de liants hydrauliques et/ou les Documents Techniques d'Application du CSTB pour les chapes sèches.

2.5 RECEPTION DES SUPPORTS EXISTANTS

Cf description des ouvrages.

3 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1 GENERALITES

Préparation des supports à base de liant hydraulique

Les planchers et chapes seront livrés surfacés par le corps d'état GROS OEUVRE à l'Entrepreneur du présent corps d'état, qui devra l'exécution des ragréages préparatoires à la pose de ses revêtements.

Avant application de l'enduit de ragréage, il nettoiera et grattera les dessus de planchers qui devront être, de cette façon, exempts de traces et projections de toutes natures : mortier, plâtre ou autres.

Préparation des supports à base de chape sèche

Pas de préparation spécifique, hormis les nettoyages des supports.

Traitement des fissures du support à base de liant hydraulique

- Pour les fissures de 0,5 à 4 mm de largeur, l'Entrepreneur du présent corps d'état aura à sa charge les préparations suivantes :
 - . Ouverture des fissures.
 - . Nettoyage et application d'un primaire d'accrochage, de type acétate de polyvinyle, acrylique ou similaire.
 - . Remplissage avec une résine époxydique coulante et saupoudrage de sable de quartz, avant polymérisation de la résine.
- Pour les microfissures inférieures à 0,5 mm
 - . Application sur la totalité du support du primaire d'accrochage.

Colle

La colle utilisée pour la pose des revêtements sera de la qualité préconisée par le Fabricant.

L'Entrepreneur devra se conformer aux prescriptions techniques qui concernent la conservation et l'emploi de cette colle, compte tenu de la qualité du support.

La colle employée ne devra en aucun cas être utilisée aux fins de ragréage d'un sol imparfait.

Sujétions diverses

Les niveaux finis devront être uniformes quel que soit le revêtement de sol prévu.

Les découpes seront exécutées de telle sorte qu'elles soient parfaitement invisibles une fois le revêtement appliqué.

3.2 ASSISTANCE TECHNIQUE DES FABRICANTS & FORMATION DES POSEURS

Avant toute exécution, l'Entrepreneur devra communiquer au Maître d'Oeuvre, le ou les nom(s) des Fabricants des revêtements de sol qu'il mettra en œuvre.

L'assistance technique de ces derniers sera requise, suivant nécessités, dans les conditions suivantes :

- Assistance de l'Entrepreneur lors des réceptions des supports et préconisations des préparations nécessaires : ragréage, traitement des fissures, etc.
- Visite périodique de contrôle de conformité de la mise en œuvre par rapport aux DTU et aux préconisations du Fabricant

Ce contrôle portera sur la mise en oeuvre du revêtement et sur les produits annexes : adhésifs, cordons de soudure, bandes adhésives, produits pour le traitement des joints, mastics d'étanchéité, etc.

Sur demande du Maître d'Oeuvre, les observations ou constats du Fabricant pourront être confirmés par écrit au Maître d'Oeuvre.

L'Entrepreneur portera à la connaissance de ses Fournisseurs, les présentes dispositions.

3.3 Généralités sur les classements UPEC

3.3.1 Classements utilisés dans le présent document

Les classements UPEC préconisés dans le présent document sont issus de la programmation du Maître de l'ouvrage. Ils peuvent être supérieurs aux classements préconisés par la « notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » du cahier du CSTB n° 3782_V2 de juin 2018.

3.3.2 Le classement « P »

Dans le cas de locaux classés U4 P4 E3 C2.

Les revêtements mis en œuvre devront être reconnus aptes à l'usage par le CSTB dans ces locaux sous réserve de la prise en compte des prescriptions techniques formulées dans l'Avis Technique.

3.3.3 Le classement « C »

La lettre « C » caractérise l'emploi de substances dont l'action physico-chimique a une incidence sur la durabilité, provoquant par exemple des taches indélébiles.

De C0 à C2, le classement des locaux se réfère, en premier lieu, aux produits courants (alimentaires, d'entretien ménager ou pharmaceutique) :

Local 0 = ces produits en sont normalement absents (exemple : hall) ; le risque de tâche n'y est toutefois jamais nul.

Local C1 = leur contact avec le sol y est accidentel (exemple : restaurant).

Local C2 = ces produits y sont couramment manipulés (exemple : cuisine).

L'indice « 3 » est affecté aux locaux où des produits particuliers sont couramment utilisés, ce qui nécessite une étude spécifique.

Pour cette raison, l'indice 3 ne peut être attribué, à priori, à un revêtement, mais tel revêtement classé E3 C2 peut être utilisé dans tel local C3, en fonction de son comportement aux agents chimiques particuliers dont l'emploi dans ce local est prévu par le maître d'ouvrage.

Il est important de toujours prendre en considération, lors du choix final, la quantité de chaque produit utilisé et la manipulation qui peut provoquer un accident sur le sol car ces paramètres peuvent faire varier de façon significative les conséquences sur les revêtements (effet insignifiant voire inexistant selon les quantitatifs utilisés).

En cas de besoin, des tests peuvent être **réalisés par le Laboratoire du fabricant**, ceci afin de pouvoir informer sur la résistance des revêtements aux produits chimiques spécifiques employés dans les locaux.

4 **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Nota :

*L'Entrepreneur prendra connaissance des prototypes et témoins prévus au CCTC.
Il devra la réalisation de l'ensemble des ouvrages (tels que décrits dans les articles qui suivent)
se rapportant à son corps d'état qui sont prévus dans la définition de ces prototypes et témoins.*

4.1 **TRAVAUX PREPARATOIRES**

La mise en œuvre des revêtements de sol décrits ci-après sera effectuée après l'achèvement des travaux de tous les corps d'état. Le sol devra être absolument sec (humidité inférieure à 3 %).

4.1.1 **Ragréage supports neufs**

Ragréage de sol type P3 avec un enduit autolissant à base de liants hydrauliques du type Weberniv + Weberprim de WEBER.

Le support sera parfaitement nettoyé (élimination par grattage des taches de peinture, de la laitance de ciment, des croûtes de plâtre, ...) et dépoussiéré avant application du ragréage.

Les éventuels trous seront rebouchés et, sur les supports poreux ou très lisses, l'Entreprise titulaire du présent chapitre devra prévoir l'application, au préalable, d'un primaire d'accrochage.

L'application se fera à la taloche lisseuse dans le délai d'utilisation prévu par le Fabricant pour que le produit soit parfaitement autolissant sans coups de taloche apparents.

Si le surfacage livré par le GROS ŒUVRE s'avérait incompatible avec la réalisation d'un ragréage P3, le complément de ragréage serait à la charge de l'Entrepreneur de GROS ŒUVRE.

Le présent corps d'état effectuera, suivant nécessités, un ponçage des ragréages de manière à obtenir un support parfaitement plan.

Les joints de dilatation ou de fractionnement des chapes ou des dalles seront respectés. Pour ce faire, l'Entreprise utilisera des profilés plastique adaptés à l'épaisseur de l'enduit appliqué.

Nota : Dans le cas d'escaliers coulés en place le présent corps d'état doit la réalisation d'un ragréage P3.

Localisation :

- Sous tous les revêtements de sol du présent corps d'état pour les surfaces de planchers neufs.

4.1.2 **Ragréage supports existants**

a) **Travaux préparatoires**

Après travaux de curage et de déshabillage, et ce, pour toutes les zones et locaux destinés à être revêtus de matériaux nécessitant un ragréage préparatoire de type P3, l'Entrepreneur devra réaliser un sablage ou un grenailage des supports existants, permettant par cette action :

- D'enlever les anciennes sous-couches de revêtements ou traces de colle adhérentes.
- D'enlever les anciennes couches de ragréage fébriles, instables ou non adhérentes.

- De préparer les surfaces à recevoir, à nouveau, un ragréage autolissant de type P3, dans les conditions définies par le Cahier des Charges du Fabricant ou l'Avis Technique du procédé.

L'épaisseur moyenne de ragréage devra couvrir les irrégularités du support.

L'Entrepreneur devra prévoir l'ensemble des travaux préliminaires, afin d'obtenir un support :

- Plan
- Sans flexibilité anormale
- Sans défauts de tenue mécanique (cohérence des carreaux)
- Sans défauts, tels que fissures, etc.

Dans le cas de supports adjacents de natures différentes, l'Entrepreneur du présent corps d'état réalisera un joint de fractionnement afin d'éviter les sinistres liés à des différences de réactions des supports, tant en tenue mécanique, qu'hygrométrique ou thermique.

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra prévoir l'ensemble des travaux inhérents aux types de supports et notamment sur le choix des primaires d'accrochage.

b) Ragréage proprement dit

Mêmes spécifications que l'article RAGREAGE SUR SUPPORTS NEUFS

Localisation :

- Sous tous les revêtements de sol du présent corps d'état pour les surfaces de planchers existants.

4.1.3 Primaire

Application d'un primaire bi-composant de consolidation et d'imperméabilisation, à base de résine époxydique, de type UZIN PE 460 de chez UZIN ou techniquement équivalent.

Mise en œuvre suivant cahier des charges de l'Industriel et notamment, application de sable siliceux fin avant prise de la dernière couche.

Localisation :

- Suivant plans Architecte et nomenclature des finitions pour la totalité des revêtements PVC situés sur des dallages et / ou dalles portées

4.2 REVETEMENT DE SOL PVC COMPACT U3P3 / U4P3

Les revêtements de sol sélectionnés sont en **PVC hétérogène calandré-pressé, non chargé, groupe T d'abrasion**, en rouleaux du type **TARALAY PREMIUM COMPACT, GERFLOR** ou équivalent.

Ils sont constitués d'un décor dans la masse à finition mate, en pur PVC, sans couche d'usure transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules dans toute l'épaisseur de la couche d'usure.

Le revêtement de sol TARALAY PREMIUM COMPACT est **renforcé par une grille de verre**

Ils devront répondre aux caractéristiques techniques et exigences performanciennes et esthétiques définies ci-après :

- Classification :

- . Classement feu : EN B 501-1 : Bfl S₁ minimum
- . Certification NF UPEC A en cours de validité U3 P3 E2/3 C2
- . Certification NF UPEC A en cours de validité U4 P3 E2/3 C2

- Performances :

- . Groupe d'abrasion : T
- . Isolation acoustique bruit de choc : 8 dB
- . Stabilité dimensionnelle – EN 434 : < 0,4 %
- . Poinçonnement rémanent – EN ISO 24343-1 : ≤ 0.10 mm
- . Poinçonnement : 0,02 mm
- . Tenue à la lumière – NF EN 20.105B02 : ≥ 6
- . Poids/m² : compris entre 2480 et 2520 g/m²
- . Epaisseur : 2 mm.
- . Epaisseur couche d'usure 0,92 à 1,17 mm.

- Exigence qualitative :

- . Résistance aux produits chimiques cas général : C2
- . Résistance aux produits chimiques cas particulier : C3 (voir généralités ci-dessus)
- . Activité anti-bactérienne suivant ISO 22196 : >99 %
- . Activité anti-virale suivant ISO 21702 > 99,7 % (après 2 heures)
- . Traitement fongistatique et bactériostatique
- . Traitement de surface à base de polyuréthane photoréticulé supprimant toute métallisation.
- . Traitement de surface **Protecsoil® 2** doublement réticulé UV et laser

- Esthétique : Décor au choix de l'Architecte

- Mise en oeuvre :

- . Les joints seront soudés à chaud avec cordon d'apport.

- Remontée en plinthe à l'aide de profilé d'appui intégrant le profil de finition en tête.

- Hauteur 100 mm.

Localisation :

- Suivant indications des plans Architecte et suivants codes repères du tableau des finitions :

- . Repère « **SOL PVC U3P3 COMPACT** » - repère Architecte : **S2**
- . Repère « **SOL PVC U4P3 COMPACT** » - repère Architecte : **S1**

4.3 TRAITEMENT DES PIECES D'EAU

4.3.1 Principe - garantie décennale

a) Définition

Système de traitement d'étanchéité du sol et des parois verticales des pièces d'eau, réalisé par revêtement en PVC avec siphon de sol et accessoires préconisés par le Fabricant, du type Système douche « TARADOUCHE » de GERFLOR ou équivalent.

b) Garantie

Les ouvrages feront l'objet d'une garantie décennale et seront couverts par une police d'assurance adéquate.

. Le Fabricant : assurance responsabilité décennale

. L'Entrepreneur : il devra souscrire un avenant à son contrat pour « garantie décennale de pose ».

Le procédé utilisé fera l'objet d'un Avis Technique en cours de validité ou d'un Cahier des Clauses Techniques approuvé par un Contrôleur Technique.

c) Assistance technique

L'Entrepreneur s'engagera à solliciter autant que de besoin l'assistance technique du Fabricant.

A défaut, le Maître d'Oeuvre effectuera cette démarche.

Cette assistance technique s'effectuera au minimum aux interventions suivantes :

- . Formation et qualification des ouvriers poseurs
- . Reconnaissance des supports et réalisation d'une pièce témoin
- . Contrôles en cours de chantier
- . Délivrance en fin de chantier d'un certificat attestant que les produits mis en oeuvre émanent du Fabricant ou sont préconisés par lui et qu'ils ont été mis en oeuvre selon ses préconisations.

4.3.2 Localisation

- Suivant plans Architecte et codes repère du tableau des finitions :

- . « **SOL PVC ETANCHE SYSTEME DOUCHE** » pour les sols - repère Architecte : **S3**
- . « **REJET MURAL PVC ETANCHE SYST DOUCHE** » pour les parois. - repère Architecte : **M9**

4.3.3 Système d'étanchéité

Le système proposé devra obligatoirement être sous Avis Technique en cours de validité, émis par un organisme agréé pour l'application des garanties décennales.

Le système comprend :

- . Le siphon de sol
- . Le revêtement de sol avec remontée en plinthe
- . Le revêtement mural sur toutes les parois du local concerné
- . La mise en oeuvre des accessoires, suivant nécessité, notamment : manchettes au pourtour des canalisations.

4.3.4 **Sol**

a) Travaux préparatoires dans les bâtiments existants

Sans objet

b) Support

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra la réalisation dans une réservation réalisée par le présent corps d'état (existant) ou laissée par le GROS ŒUVRE (bâtiments neufs), d'une chape rapportée au mortier de ciment dosé à 325 kg de ciment par m³ de sable sec, comprenant :

- Epaisseur suivant indications des plans de structure béton
- Interposition d'une couche désolidarisante de type film polyéthylène de 150 microns
- Ferraillage suivant nécessité
- Forme de pente de **1 %** minimum, réglée vers le siphon de sol
- Réservations nécessaires au passage des réseaux et incorporation du siphon de sol.

Ragréage et traitement préalable des fissures à réaliser par le présent corps d'état.

Le présent corps d'état réalisera la forme de gorge arrondie en cueillie sol/mur.

c) Siphon

Fourniture et pose d'un siphon de sol en PVC

- . Débit : 3 l/s

Siphon avec panier et rallonge suivant préconisations du Fabricant.

Fourniture et pose, selon nécessité, d'un bout droit en PVC saillant en sous face de plancher.

Assemblage sur le siphon par collage par colle agréée.

Le plombier raccordera sa canalisation d'évacuation en sous-face du plancher.

Le siphon sera implanté à 20 cm minimum des parois latérales du local.

d) Sous-couche acoustique

Fourniture et mise en œuvre d'une sous-couche acoustique type TARAFOAM

e) Revêtement de sol

Revêtement de sol PVC homogène en lés constitué d'une couche de surface avec décor dans la masse, grainé avec relief de surface antidérapant au pied nu, type BRAZILIA SD de GERFLOR

- Description :

- . Epaisseur totale (sur relief) : comprise entre 2,2mm
- . Poids au m² : inférieur ou égal à 2 200 g/m².

- Classification :

- . Classement Européen – 649 : 34-43 minimum
- . Classement UPEC : U4 P3 E3 C2
- . Certification NF UPEC en cours de validité
- . Classement feu : EN 13 501 – 1 : Bfl S1 (M3)

- Performances :

- . Groupe d'abrasion : T minimum
- . Poinçonnement rémanent – EN 433 : ≤ 0.10 mm
- . Tenue à la lumière : ≥ 6
- . Glissance EN 13 893 > 0,30 – DIN 51 097. (Pieds nus) classe B (PN 12).

- Exigences qualitatives :

- . Traitement bactériostatique et fongistatique.

- Esthétique :

- . Revêtement de sol structuré avec décor à motif aléatoire.

Le revêtement sera collé en plein sur le support et remonté en plinthe sur 10 cm avec forme de gorge arrondie, y compris sur des maçonnés de sortie de canalisation, le cas échéant.

L'étanchéité, au pourtour du siphon entre les lés et en périphérie, sera réalisée selon les préconisations du Fabricant.

Les soudures seront traitées à chaud avec cordon d'apport en PVC.

Il sera dû au droit des dés maçonnés :

- . Le relevé en plinthe par revêtement PVC
- . Le traitement du dessus de socle par une couche de résine Epoxy, coloris au choix de l'Architecte.

4.3.5 **Parois verticales**

a) Support

- Plaques de plâtre hydro, parpaings enduit ciment, béton, classés M0.

b) Produit

- Revêtement en PVC homogène de 0,9 mm d'ép., en lés de 2 m de large sur toutes les parois du local
- Réaction au feu EN 13 501-1 : B S2, d0.
- Poids au m² : environ 1.500 g/m².

c) Mise en oeuvre

Recouvrement de 3 cm entre lés et sur la plinthe.

Le revêtement sera monté sur toute la hauteur du local (dans les locaux avec faux-plafond : arase à 0,10 m au-dessus de la cote du faux-plafond).

Application d'un enduit de rattrapage sur une bande de 30 cm environ, au-dessus de la plinthe PVC.

Enduit pelliculaire en deux couches sur enduit ciment, sur béton et sur plaques de plâtre

Ponçage suivant nécessité.

Primaire d'impression suivant avis du Fabricant, pour tous supports.

Toutes soudures réalisées à chaud avec cordon d'apport en PVC.

4.3.6 **Accessoires**

a) Manchons

Fourniture et mise en place de manchons en deux parties, à disposer au pourtour des canalisations traversant les revêtements d'étanchéité verticaux et horizontaux.

A prévoir suivant nécessité.

b) Barres de seuil

Fourniture et mise en place de barres de seuil à soufflet avec talon, avec soudage des revêtements de sol, coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant.

c) Mastic

Les percements effectués après coup dans le revêtement (fixation d'accessoires de sanitaire notamment), seront garnis de mastic de première catégorie compatible avec le PVC et assurant l'étanchéité.

Nota : Les percements effectués après coup dans le revêtement d'étanchéité seront garnis de mastic de 1ère catégorie, compatible avec le PVC et assurant l'étanchéité.

4.4 **REVETEMENT PVC SUR ESCALIERS INTERIEURS**

Les revêtements PVC seront en lés sur sous-couche acoustique avec couche d'usure, teintée dans la masse, conçus pour pose dans les escaliers.

Ils devront répondre aux caractéristiques techniques et aux exigences performanciennes et esthétiques suivantes :

4.4.1 **Généralités**

- Description :

- . Couche d'usure de 1,00 à 1,30 mm
- . Epaisseur totale de 3,50 à 3,80 mm
- . Poids /m² compris entre 3,300 et 3,700 g/m².

- Classification :

- . Classement européen : EN 651 : 34
- . Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- . Certification NF UPEC A+ en cours de validité
- . Sonorité à la marche classe A
- . Classement feu EN 13 501-1 : Bfl – S1.

- Performances :

- . Efficacité acoustique ΔLW 18 dB
- . Groupe d'abrasion T
- . Poinçonnement rémanent < 0.17 mm
- . Glissance EN 13 893 > 0,30
- . Tenue à la lumière > 6.

- Exigences qualitatives :

- . Traitement à base de polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine supprimant définitivement toute métallisation.

- Esthétique :

- . Revêtement de marches d'escalier, à nez de marche intégré nervuré de ton contrasté.

4.4.2 **Mise en œuvre**

La pose du revêtement de sol « marche complète » se fait à partir du bas de l'escalier.
Double encollage du revêtement en marouflant soigneusement dans l'ordre suivant :

- . Plat de marche
- . Nez de marche
- . Contremarche.

4.4.3 **Particularités escaliers encloués**

Les paliers et demi-paliers seront traités dans la gamme de revêtements coordonnés, de même performance.

Les prescriptions de l'Arrêté du 1^{er} août 2006 seront respectées, notamment :

- Première et dernière contremarches de chaque volée, de couleur contrastée.
- Bande d'éveil de vigilance à 0,50 m de la première marche en haut de la volée, par dalle podotactile.

4.4.4 **Localisation**

- Suivant plans Architecte et code repère du tableau des finitions :

- . « **SOL PVC ESCALIER** » - repère Architecte : **S4**

4.5 **SOL BRUT**

Le sol du local sera livré brut.

4.5.1 **Localisation**

- Suivant indications des plans Architecte et code repère du tableau des finitions :

- . « **BRUT** » - repère Architecte : **S0**

4.6 REVETEMENTS PVC MURAUX

4.6.1 Revêtement PVC SOUPLE

Le revêtement sélectionné est un revêtement mural PVC souple hétérogène d'une épaisseur totale de 1,5 mm en rouleau de 2 m de large de type MURAL ULTRA DESIGN de Gerflor ou équivalent.

- Il est constitué d'une couche de surface imprimée de 0.10 mm et d'une couche de résistance de 1,4 mm colorée dans la masse qui assurera un rendu parfait des soudures. Cette couche de résistance confère au revêtement MURAL ULTRA DESIGN une bonne résistance aux impacts selon la norme EN 259 assurant la protection du mur.
- Le revêtement est soudable à chaud avec les revêtements de sol Gerflor afin de pouvoir assurer une parfaite étanchéité et garantir l'hygiène.
- Il bénéficie d'un classement de réaction au feu Bs2-d0 selon la norme EN13501.
- Il présente une excellente résistance aux produits chimiques selon la EN 423 ainsi qu'aux produits de décontamination grâce au traitement de surface Protecsoil® (ISO classe 3).
- Selon la norme ISO22196, MURAL ULTRA DESIGN a une activité anti-bactérienne contre E. coli, S. aureus et MRSA de 99% après 24h00.
- Il sera exempt de composés CMR 1 & 2 et sera 100 % conforme à Reach.
- Les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000-6) de ce revêtement seront classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire français.
- Le revêtement MURAL ULTRA DESIGN contient jusqu'à 30 % de recyclés et il est 100% recyclable. Les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie.

Localisation :

- Suivant indications des plans Architecte et code repère du tableau des finitions :

. « **REVETEMENT MURAL PVC TOUTE HAUTEUR** » - repère Architecte : **M8**

4.7 OUVRAGES DIVERS

4.7.1 Profilé couvre-joint de dilatation

Fourniture et pose de profilés couvre-joint de dilatation.

- . Réf. : ESOFAT TGV de ESOPÉ CONTINENTAL
- . Finition : inox

Mise en oeuvre suivant recommandations du Fabricant.

Barrière anti-feu ou barrière d'étanchéité, suivant nécessité.

Toutes sujétions incluses pour découpes des profilés et préparations des feuillures du Gros Oeuvre, suivant nécessité.

Si nécessaire et en fonction des besoins particuliers de chaque local, calfeutrement préalable de J.D, comprenant :

- . Fond de joint boudiné compressible du type « à cellules fermées »
- . Joint d'étanchéité silicone à la pompe du type Classe 1 - SNJF.

Nota : Il ne sera pas admis de profilé réalisé en plusieurs morceaux sur un même joint.

Localisation :

- Suivant plans Architecte :
- . Au droit des joints de dilatation.

4.7.2 **Profils d'arrêt**

Fourniture et pose de profilé de finition pour arrêt de revêtement de sol par cornière en acier inoxydable de hauteur définie en fonction de l'épaisseur du revêtement de sol. Y compris fixations invisibles, coupes et tous détails.

Produit de référence : Série Prestige de chez GRADUS ou équivalent

Localisation :

- Au droit de chaque changement de nature de sol, suivant plans de localisation des revêtements de sols et au droit des ascenseurs.

4.7.3 **Tapis gratte-pieds**

Tapis essuie-pieds de chez EMCO

- . Référence : DIPLOMATE 522 GCD avec revêtement reps
- . Hauteur totale du tapis : 25 mm.
- . Teinte au choix de la Maîtrise d'Oeuvre dans la gamme du Fabricant.

La mise en oeuvre du tapis essuie-pieds se fera dans réservation de sol, comprenant :

- . Chape talochée, lissée en fond.
- . Cadre cornière inox formant réservation.

Pose à l'intérieur des locaux suivant indication des plans Architecte.

Localisation :

- Suivant indications des plans Architecte et code repère du tableau des finitions :
- . « **TAPIS GRATTE PIEDS** »

5 **PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES - P.S.E.**

5.1 **PREAMBULE**

L'Entrepreneur du présent corps d'état présentera dans son offre le chiffrage des P.S.E. spécifiées ci-après.

Ces P.S.E. impactent, suivant leur nature, un ou plusieurs corps d'état. Pour établir son offre l'Entrepreneur aura pris connaissance des modifications engendrées par ces P.S.E. sur les autres corps d'état.

Chaque chiffrage de P.S.E. présenté par l'Entreprise est réputé prendre en compte toutes incidences financières sur les prestations de base décrites aux articles du chapitre 4 du présent CCTP résultantes de la spécificité de la P.S.E.

5.2 **P.S.E. n° 1 – 5.9**

Dans le cadre de son offre, l'Entrepreneur du présent corps d'état chiffrera la P.S.E. n° 1 – 5.9.

. Cette P.S.E., résultante de la P.S.E. globale n° 1 pour le présent corps d'état, consiste à supprimer la prestation prévue à l'article 4.6.1 « **REVETEMENT MURAL PVC TOUTE HAUTEUR** » - repère Architecte : **M8** :

- Sur parois des chambres REA.
- Sur parois des chambres de soins continus.

Localisation : Suivant indications des détails Architecte :

- Suppression de la prestation prévue à l'article 4.6.1 « **REVETEMENT MURAL PVC TOUTE HAUTEUR** » - repère Architecte : **M8** :
 - . Sur parois des chambres REA.
 - .
 - . Sur parois des chambres de soins continus.
